

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le

ID : 059-215902941-20210126-2021012601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE

L'an deux mil vingt et un le 26 janvier à 14 heures 30 minutes

La délégation spéciale s'est réunie, en mairie d'Haynecourt, sous la présidence de Madame Jocelyne HENNEQUIN, en suite de convocation en date du 21 janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres de la délégation spéciale : 3

Etaient présents: Jocelyne HENNEQUIN – Philippe CARTIGNIES – Pierre BAJARD.

Etait absent excusé : Néant.

La délégation spéciale a choisi pour secrétaire : Monsieur Pierre BAJARD.

20210126-01

DÉCISION RELATIVE À LA LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 274 RUE DE BOURLON

Madame la Présidente rappelle aux membres de la Délégation Spéciale, que suite à la réception de la lettre de préavis de la locataire du logement communal situé 274 rue de Bourlon, une offre de location a été diffusée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

Elle poursuit en informant les membres de la Délégation Spéciale, que deux demandes ont été déposées en mairie. La première émanant de Monsieur Matthieu MOINE, non haynecourtois et la seconde, de Madame Céline PORTE, habitante d'Haynecourt.

Considérant que la priorité est donnée aux habitants d'Haynecourt, que Madame Céline PORTE, remplit les conditions de ressources pour consentir à la location du logement communal situé 274 rue de Bourlon et qu'elle a à sa charge un enfant en bas âge susceptible d'être scolarisé à l'avenir à l'école d'Haynecourt, Madame la Présidente propose aux membres de la Délégation Spéciale d'émettre un avis favorable à la demande de location de cette dernière et de maintenir le loyer mensuel à 500 euros.

Après en avoir délibéré, les membres de la Délégation Spéciale décident, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la demande de Madame Céline PORTE pour la location du logement communal situé 274 rue de Bourlon à compter du 28 janvier 2021, aux conditions suivantes :
 - Montant du loyer mensuel : 500 €,
 - Montant de la caution : 500 €,
 - Les états des lieux d'entrée et de sortie seront établis par un huissier de justice à frais partagés : 50 % à la charge de la commune et 50 % à la charge du locataire,
 - Le bail sera conclu chez un notaire à frais partagés : 50 % à la charge de la commune et 50 % à la charge du locataire.
- d'autoriser Madame Jocelyne HENNEQUIN, Présidente de la Délégation Spéciale, à signer le bail et toutes les formalités correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme



La Présidente,
Jocelyne HENNEQUIN

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise
en Sous-préfecture le 26/01/2021 et affichée le 26/01/2021